

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



### Arrêté portant réglementation de la circulation sur la commune

#### LE MAIRE DE VILLAR D'ARENE

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la demande de la société AZURCONNECT-TECHNOLOGIES représentée par Monsieur SOUSA Bruno, 43 rue de la Lauzière ZA de la Lauzière – 05230 LA BATIE NEUVE, 06-27-59-73-61 portant sur la prolongation de l'arrêté 78 2023 établi pour un an à dater du 05 janvier 2025

**Considérant** les travaux : Déploiement de la fibre optique : Aiguillage, tirage et raccordement de câbles souterrains et aériens entre les différentes chambres France Télécom et poteaux existants. Chantiers mobiles à l'aide de véhicules utilitaires et de nacelles sur toute la Commune de Villar d'Arène qui auront lieu à partir du 04 janvier 2024 pour une durée de 365 jours calendaires du lundi au samedi inclus, prolongés d'un an du 05 01 2025 au 04 01 2026

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Considérant** l'intérêt général ;

#### ARRÊTE

**Article 1 :** A partir du 05 janvier 2025 pendant une durée de 365 jours calendaires, les travaux seront réalisés avec restriction sur section courante dans les deux sens de circulation avec empiètement sur chaussée, la largeur de voie sera maintenue à 3m et la circulation alternée manuellement.

**Article 2 :** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur les lieux du chantier.

**Article 3 :** Le chantier devra être signalé de façon visible. La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise.

**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Villar d'Arène

**Article 5 :** La société AZURCONNECT-TECHNOLOGIES représentée par Monsieur SOUSA Bruno, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Grave, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025  
Reçu en préfecture le 10/02/2025  
Publié le  
ID : 005-210501813-20250210-A072025-AR

A Villar d'Arène,  
Le 10 février 2025

Le Maire,  
Olivier FONS

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire de Villar d'Arène.*